

RCS : AVIGNON Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 01860 Numéro SIREN : 537 560 039 Nom ou dénomination : A2C

Ce dépôt a été enregistré le 12/07/2019 sous le numéro de dépôt 7998



Direction Générale des Finances Publiques **IMPOT SUR LES SOCIETES**

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01042018 et clos le 31032019 Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-0 B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration : SIE CAVAILLON BP 10091 73 RUE DU LANGUEDOC 84303 CAVAILLON CEDEX
Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION
Identification du destinataire : SARL A2C 270 CHEMIN DU TOUR REVOL Z.A. DU REVOL 84240 LA TOUR D'AIGUES
652 Insp. IFU 342030 N° dossier 53756003900027 N° Siret

B ACTIVITE
Activités exercées (souligner l'activité principale) : COMMERCE GROS MAT. ELECTRIQUE
Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux de 33,33 % ou au taux de 31 % Bénéfice imposable au taux de 28 % Bénéfice imposable au taux de 15 % 13 907 Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)
2 Plus-values Plus-values à long terme imposables au taux de 15 % Plus-values à long terme imposables au taux de 19 % Autres plus-values imposables au taux de 19 % Plus-values à long terme imposables au taux de 0 % Plus-values exonérées art.238 quinquies
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2
Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes ☐ Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A ☐ Pôle de compétitivité ☐
Entreprises nouvelles art.44 septies ☐ Zones franches d'activité art.44 quaterdecies ☐ Autres dispositifs ☐ Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐
Bessins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐ Plus-values exonérées relevant du taux à 15% ☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W ☐ dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐
D IMPUTATIONS Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en annexe au cadre VII de l'imprimé n° 2064

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice) Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

- 1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI) ☐
- 2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :
- 3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) ☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITE INFORMATISEE L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé ACD COMPTA EXPERT

OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐

Nom, adresse, téléphone :

- Professionnel de l'expertise comptable : Cabinet REVI SUD 2214 BOULEVARD DE LA LIRONDE 34980 MONTFERRIER SUR LEZ 04-67-63-17-31
PARC SCIENTIFIQUE AGROPOLIS

- Conseil :

- CGA/OMGA ou viseur conventionné : N° d'agrément

A VILLELAURE le 15062019 Signature et qualité du déclarant THOUÉ CO GERANT

**Désignation de l'entreprise
et date de clôture de l'exercice** **SARL A2C**
31/03/2019

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)	14 200
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus		(e)	
		(f)	
		(g)	
(A préciser par nature sur les lignes e à h)		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)	14 200
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis	total (a à h)		14 200

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

[illegible]

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (norme)
(2019)

(A ne remplir que sur les entreprises "en continu")

Désignation de l'entreprise **SARL A2C**
et Date de clôture de l'exercice **31/03/2019**

J | DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Monter brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux agents sans contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2018, y compris total des bonus bruts fiscaux. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités conérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

**CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVL)** (voir les explications figurant sur la notice)

Taux de 15 %
(art. 219 I a ter et a quater du CGI)

M VLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

M VLT imputée sur les PVLT de l'exercice

M VLT réalisée au cours de l'exercice

M VLT restant à reporter

① **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFIP N° 2033-A-SD2019

Désignation de l'entreprise		SARL A2C		270 CHEMIN DU TOUR REVOL		Néant ☐		
Adresse de l'entreprise		Z.A. DU REVOL		84240 LA TOUR D'AIGUES				
SIRET		5 3 7 5 6 0 0 3 9 0 0 0 2 7						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12		
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				31032019		31032018		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		
						Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012				
		014		016				
	Immobilisations corporelles*	028	2 682	030	1 536	1 146		
	Immobilisations financières* (1)	040	3 830	042		3 830	680	
	Total I (5)	044	6 512	048	1 536	4 976	680	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	12 361	052		12 361	
		Marchandises *	060	27 293	062		27 293	19 460
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	138 733	070		138 733	154 760
			072	14 716	074		14 716	3 149
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	102 596	086		102 596	138 935	
	Charges constatées d'avance *	092	1 323	094		1 323	1 233	
	Total II	096	297 022	098		297 022	317 538	
	Total général (I + II)	110	303 533	112	1 536	301 998	318 218	
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		12 000	12 000			
	Ecart de réévaluation	124						
	Réserve légale	126		1 500	1 500			
	Réserves réglementées *	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	131		158 579	122 118			
	Report à nouveau	134						
	Résultat de l'exercice	136		13 414	50 661			
	Provisions réglementées	140						
Total I	142		185 493	186 279				
Provisions pour risques et charges	Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		88 921	99 091			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169		27 584	32 848			
	Produits constatés d'avance	174						
Total III	176		116 505	131 939				
Total général (I + II + III)	180		301 998	318 218				
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	5 482		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	650		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTES DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2019

Formulaire obligatoire (article 111, septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL A2C		Exercice N clos le 31/03/2019		Exercice N-1 clos le 31/03/2018		Néant ☐	
A - RESULTAT COMPTABLE									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	724 634		770 473	
	Production vendue { biens services * }	dont export et livraisons intracommunautaires {	215		214				
			217		218				
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	10 301		(4 465)	
	Production immobilisée *				224				
CHARGES D'EXPLOITATION	Subventions d'exploitation reçues				226				
	Autres produits				230	1 098		1 599	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	736 033		767 608	
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	434 919		451 548	
	Variation de stock (marchandises) *				236	(7 832)		(3 219)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240				
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	103 537		97 557	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	823		244	1 782		2 270	
	Rémunérations du personnel *				250	137 924		112 523	
Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)				252	50 176		44 694		
Dotations aux amortissements *				254	536		134		
Dotations aux provisions				256					
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259			262	3		91		
	260								
Total des charges d'exploitation (II)				264	721 045		705 599		
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	14 988		62 010	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	Produits financiers		(III)		280				
	Produits exceptionnels		(IV)		290				
	Charges financières		(V)		294				
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347		(VI)	300				
		348							
	Impôts sur les bénéfices *		(VII)		306	1 574		11 349	
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	13 414		50 661	
B - RESULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	13 414	314		
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318	1 200			
	Provisions non déductibles *				322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	1 997			
	Divers *, dont intérêts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997				
	DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44, sexies)	981		Zone franche urbaine (44, octies et 44 octies A)	987		Zones de restructuration de la défense (44, terdecies)	127
Reprise d'entreprises en difficulté (44, sexies)		981		Jeune entreprise innovante (44, sexies A)	989		Zone de revitalisation rurales (44, quinquies)	138	
Pôles de compétitivité hors CICE (art 44, quinquies)		991		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44, quinquies)	991		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44, quinquies)	992	
Divers * (44, quinquies)		345		Investissements outre-mer *	343		Crédit d'impôt sur le revenu (art. 19, quinquies)	655	
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS					352	13 907			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)				356				
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :								
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS					370	13 907			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Sepéc A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SARL A2C										Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *											
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice											
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriel	440		442		444		446													
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460		462		464		466													
	Autres immobilisations corporelles	470	1 000	472	1 682	474		476	2 682												
Immobilisations financières		480	680	482	3 800	484	650	486	3 830												
TOTAL		490	1 680	492	5 482	494	650	496	6 512												
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506													
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536													
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550		552		554		556													
	Autres immobilisations corporelles	560	1 000	562	536	564		566	1 536												
TOTAL		570	1 000	572	536	574		576	1 536												
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																			
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5															
		CAUTION LOCAL																			
		6	7	8	9	10															
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧													
1	650		650	650																	
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	650	580	582	650	584	650	586	581	587	589										
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590		583	594		595											
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).										591											
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : SARL A2CNéant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations		Reprises				
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710		715		2		
Constructions	720		725		3		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4		
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5		
Matériel de transport	750		755		6		
Autres immobilisations corporelles	760		765		7		
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		
				780			

II DEFICITS REPORTABLES		III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C	
Deficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Deficits imputés	983	Deficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996
Deficits reportables	984		
Deficits de l'exercice	860		
Total des déficits restant à reporter	870		

IV DIVERS	
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381 21 702
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380 1 901
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374 141 071
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378 101 441
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A2C		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01042018		et clos le : 31032019	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376		3
dont apprentis	657		1
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		724 634
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106		724 634
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		1 098
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		18 133
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144		19 231
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121		471 593
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		43 760
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		3
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152		515 357
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	228 509
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF)	117		228 509
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		724 634
Effectifs au sens de la CVAE	023		3
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024		160
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			186

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2019

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/3 (1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/03/2019

N° SIRET 53756003900027

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARLA2C

ADRESSE (voie) 270 CHEMIN DU TOUR REVOL Z.A. DU REVOL

CODE POSTAL 84240 VILLE LA TOUR D'AIGUES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	6	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique THOUÉ Prénom(s) MATHIEU
Nom marital % de détention 33,00 Nb de parts ou actions 330
Naissance : Date 01051985 N° département 83 Commune TOULON Pays FRANCE
Adresse : N° Voie CHEMIN DU CLAUX - RES. LES PIERRES BLANCHES - APP 29
Code postal 84120 Commune PERTUIS Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique GORDONS Prénom(s) CHRISTOPHE
Nom marital % de détention 18,00 Nb de parts ou actions 180
Naissance : Date 14121977 N° département 77 Commune PROVINS Pays FRANCE
Adresse : N° 15 Voie PASSAGE DES LAURIERS
Code postal 34400 Commune LUNEL VIEL Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2019

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.T.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

2/3 (1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/03/2019

N° SIRET 53756003900027

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A2C

ADRESSE (voie) 270 CHEMIN DU TOUR REVOL Z.A. DU REVOL

CODE POSTAL 84240 VILLE LA TOUR D'AIGUES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	6	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique RICO Prénom(s) PASCAL
Nom marital % de détention 10,00 Nb de parts ou actions 100
Naissance : Date 16121963 N° département 34 Commune MONTPELLIER Pays FRANCE
Adresse : N° 74 Voie RUE GEORGES CLEMENCEAU
Code postal 34400 Commune LUNEL VIEL Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique PEIGNE Prénom(s) FABIAN
Nom marital % de détention 10,00 Nb de parts ou actions 100
Naissance : Date 12041976 N° département 92 Commune SAINT CLOUD Pays FRANCE
Adresse : N° 230 Voie CHEMIN DE REGINE
Code postal 34400 Commune LUNEL VIEL Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NO1.

6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2019

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

3/3 (1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/03/2019

N° SIRET 53756003900027

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A2C

ADRESSE (voie) 270 CHEMIN DU TOUR REVOL Z.A. DU REVOL

CODE POSTAL 84240 VILLE LA TOUR D'AIGUES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	6	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MLE Nom patronymique BINET Prénom(s) LAURE DANIELE
Nom marital % de détention 14,00 Nb de parts ou actions 140
Naissance : Date 13041971 N° département 02 Commune SAINT QUENTIN Pays FRANCE
Adresse : N° 65 Voie RUE DE LA RIVE
Code postal 34160 Commune SAINT DREZERY Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique BRIGNIER Prénom(s) JEAN PIERRE
Nom marital % de détention 15,00 Nb de parts ou actions 150
Naissance : Date 30051975 N° département 30 Commune ALES Pays FRANCE
Adresse : N° 246 Voie 110 RUE DES CHENES
Code postal 30670 Commune AIGUES VIVES Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOI.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2019

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1

(1) Néant ☒

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/10/2019

N° SIRET 53756003900027

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A2C

ADRESSE (voie) 270 CHEMIN DU TOUR REVOL

ZA DU REVOL

CODE POSTAL

84240

VILLE

LA TOUR D'AIGUES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

Taux réduit d'IS

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SARL A2C	53756003900027	4669A
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
270 CHEMIN DU TOUR REVOL Z.A. DU REVOL 84240 LA TOUR D'AIGUES		

I. Résultats de l'exercice		
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058-A, ligne XI ou tableau 2033-B, ligne 352)	13 907
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059-A, total colonne 9 ou tableau 2033-C, ligne 596)	
c	Déficits antérieurs imputés au titre de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XL ou tableau 2033-B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WY)	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059-A, ligne 17 ou tableau 2033-C, ligne 593)	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WW et XB)	

II. Bénéfices soumis au taux réduit		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 € x (Durée de l'exercice en mois / 12)	38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	13 907
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
	Total des lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	13 907

III. Bénéfices soumis au taux normal	
l	Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065

IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 15%	
m	Total des lignes (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imprimé n°2065

(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SARL A2C	53756003900027	4669A
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
270 CHEMIN DU TOUR REVOL Z.A. DU REVOL 84240 LA TOUR D'AIGUES		

[illegible]

(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SARL A2C	53756003900027	4669A
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
270 CHEMIN DU TOUR REVOL Z.A. DU REVOL 84240 LA TOUR D'AIGUES		

[illegible]

(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SARL A2C	53756003900027	4669A
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
270 CHEMIN DU TOUR REVOL Z.A. DU REVOL 84240 LA TOUR D'AIGUES		

[illegible]

Taux réduit d'IS

(CGI, art. 219-I-b; CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code APE
SARL A2C	53756003900027	4669A
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
270 CHEMIN DU TOUR REVOL Z.A. DU REVOL 84240 LA TOUR D'AIGUES		

Le soussigné

- Nom et prénom : THOUE
- Qualité : CO GERANT

déclare que l'entreprise ci-dessus désignée applique depuis le : 01/11/2011
les dispositions de l'article 219 du Code Général des Impôts, en référence ci-dessus.

L'entreprise entend bénéficier de l'imposition au taux réduit de 15% au titre de l'exercice déclaré,
dans les conditions prévues à l'article 219 déjà cité.

Fait à : VILLELAURE
Le : 15/06/2019

Signature du déclarant





N° 2069-RCI-SD
(2019)

Formulaire obligatoire

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
REDUCTION ET CREDIT D'IMPOT DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31/03/2019 Au titre de l'année civile 2018 Néant

Dénomination de l'entreprise	SARL A2C	N° Siren : 537560039
Adresse	270 CHEMIN DU TOUR REVOL 84240 LA TOUR D'AIGUES	

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés ☐ PME au sens communautaire ☒

Dénomination de la société mère	N° Siren :
Adresse	

Crédit d'impôt	Montant
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE	
CIC - Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	4 004
APR - Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	128

Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)	hors DOM	situé dans les DOM
dont crédit d'impôt relatif aux rémun. versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM		
Dont préfinancement		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt	66 729	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).		
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés		

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE	

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

Déclaration des loyers professionnels

Déclaration des loyers au 1er janvier de l'année : 2019[illegible]



Direction Générale des Finances Publiques **IMPOT SUR LES SOCIETES**

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01042018 et clos le 31032019 Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration : SIE CAVAILLON BP 10091 73 RUE DU LANGUEDOC 84303 CAVAILLON CEDEX
Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION
SARL A2C
270 CHEMIN DU TOUR REVOL
Z.A. DU REVOL
Identification du destinataire : 84240 LA TOUR D'AIGUES

652 Insp. IFU 342030 N° dossier 53756003900027 N° SIRET

B ACTIVITE
Activités exercées (souligner l'activité principale) : **COMMERCE GROS MAT. ELECTRIQUE**
Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante :
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux de 33,33 % ou au taux de 31 % 13 907 Bénéfice imposable au taux de 28 % Bénéfice imposable au taux de 15 % Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)

2 Plus-values Plus-values à long terme imposables au taux de 15 % Plus-values à long terme imposables au taux de 19 % Autres plus-values imposables au taux de 19 % Plus-values à long terme imposables au taux de 0 % Plus-values exonérées art.238 quinquies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2
Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐ Jeunes entreprises innovantes ☐ Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art. 44 octies A ☐ Pôle de compétitivité ☐
Entreprises nouvelles art.44 septies ☐ Zones franches d'activité art.44 quaterdecies ☐ Autres dispositifs ☐ Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐
Bessins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux à 15%

Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐ **4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer** dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐

D IMPUTATIONS Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI) ☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, l'adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) ☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, l'adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITE INFORMATISEE L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé ACD COMPTA EXPERT

OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐

Nom, adresse, téléphone :
- Professionnel de l'expertise comptable : Cabinet REVI SUD 2214 BOULEVARD DE LA LIRONDE 34980 MONTFERRIER SUR LEZ 04 67 63 17 31
- Conseil :

- CGA/OMGA ou viseur conventionné : N° d'agrément

A VILLELAURE le 15062019 THOUÉ Signature et qualité du déclarant CO GERANT

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même (a)	14 200
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)	Payées par un établissement chargé du service des titres (b)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	(c)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus	(d)	
(A préciser par nature sur les lignes e à h)	(e)	
	(f)	
	(g)	
	(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	(i)	14 200
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	(j)	
7. Montant des revenus répartis	total (a à h)	14 200

[illegible]

IMPOT SUR LES SOCIETES

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (2019)

(A ne remplir que sur les entreprises "en continu")

Désignation de l'entreprise **SARL A2C**
et Date de clôture de l'exercice **31/03/2019**

J DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, indemnités, honoraires, etc. des personnes salariées dans les DDM et versées aux agents sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DDM de 2018, y compris total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

1 BILAN SIMPLIFIE

DGFIP N° 2033-A-SD2019

Désignation de l'entreprise		SARL A2C		270 CHEMIN DU TOUR REVOL.		Néant ☐		
Adresse de l'entreprise		Z.A. DU REVOL.		84240 LA TOUR D'AIGUES				
SIRET		5 3 7 5 6 0 0 3 9 0 0 0 2 7						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12		
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				31/03/2019		31/03/2018		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		
						Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012				
		014		016				
	Immobilisations corporelles*	028	2 682	030	1 536	1 146		
	Immobilisations financières* (1)	040	3 830	042		3 830	680	
	Total I (5)	044	6 512	048	1 536	4 976	680	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	12 361	052		12 361	
		Marchandises *	060	27 293	062		27 293	19 460
	AVANCES ET ACOMPTES	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
		Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	138 733	070		138 733	154 760
			072	14 716	074		14 716	3 149
		Valeurs mobilières de placement	080		082			
		Disponibilités	084	102 596	086		102 596	138 935
		Charges constatées d'avance *	092	1 323	094		1 323	1 233
	Total II	096	297 022	098		297 022	317 538	
	Total général (I + II)	110	303 533	112	1 536	301 998	318 218	
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		12 000	12 000			
	Ecart de réévaluation	124						
	Réserve légale	126		1 500	1 500			
	Réserves réglementées *	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		158 579	122 118			
	Report à nouveau	134						
	Résultat de l'exercice	136		13 414	50 661			
	Provisions réglementées	140						
Total I	142		185 493	186 279				
Provisions pour risques et charges	Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		88 921	99 091			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172		27 584	32 848			
	Produits constatés d'avance	174						
Total III	176		116 505	131 939				
Total général (I + II + III)	180		301 998	318 218				
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	5 482		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	650		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2019

Formulaire obligatoire (article 110-3 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL A2C		Exercice N clos le 31/03/2019		Exercice N-1 clos le 31/03/2018		Néant ☐		
A - RESULTAT COMPTABLE										
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	724 634		770 473		
	Production vendue	biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214					
				217	218					
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		10 301		(4 465)	
	Production immobilisée *				224					
Subventions d'exploitation reçues				226						
Autres produits				230		1 098		1 599		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232		736 033		767 608		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		434 919		451 548	
	Variation de stock (marchandises) *				236		(7 832)		(3 219)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240					
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242		103 537		97 557	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CPE et CVAE *)	243		823	244		1 782		2 270	
	Rémunérations du personnel *				250		137 924		112 523	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)				252		50 176		44 694	
	Dotations aux amortissements *				254		536		134	
	Dotations aux provisions				256					
	Autres charges	dont provisions fiscales pour impositions commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			259		3		91	
	Total des charges d'exploitation (II)				264		721 045		705 599	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270		14 988		62 010		
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	Produits financiers	(III)			280					
	Produits exceptionnels	(IV)			290					
	Charges financières	(V)			294					
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			347					
	Impôts sur les bénéfices *	(VII)			306		1 574		11 349	
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310		13 414		50 661		
B - RESULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312		13 414	314		
Régime optionnel de taxation	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		1 200			
	Provisions non déductibles *				322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324		1 997			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			249					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998					
	Résultat fiscal : afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999					
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997					
	Entreprises nouvelles (44, sexies)	980		Zone franche urbaine (44, octies et 44 octies A)	987		Zones de restructuration de la défense (44, terdecies)	127		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, sexies)	981		Jeune entreprise innovante (44, sexies A)	989		Zone de revitalisation rurales (44, quinquies)	138		
	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44, sexies)	990		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44, duodécies)	991		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44, sexies)	992		
	Divers * ZFA (44, quinquies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		
							Déduction exceptionnelle (art 39, decies)	655		
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS				352		13 907	354			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356						
	Déficits antérieurs reportables : *									
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS				370		13 907	372			

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : SARL A2CNéant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations		Reprises				
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710		715		2		
Constructions	720		725		3		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4		
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5		
Matériel de transport	750		755		6		
Autres immobilisations corporelles	760		765		7		
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		

II DEFICITS REPORTABLES		III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits imputés	983	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996
Déficits reportables	984		
Déficits de l'exercice	860		
Total des déficits restant à reporter	870		

IV DIVERS	
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381 21 702
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380 1 901
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374 141 071
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378 101 441
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A2C		Néant ☐ *
Exercice ouvert le : 01/04/2018 et clos le : 31/03/2019		Durée en nombre de mois 12
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel *	376	3
dont apprentis	657	1
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	724 634
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	724 634
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	1 098
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	18 133
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	19 231
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	471 593
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	43 760
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	3
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	515 357
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	228 509
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF)	117	228 509
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.		
Mono établissement au sens de la CVAE	020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	724 634
Effectifs au sens de la CVAE	023	3
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	160
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2019

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ 1/3 (1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/03/2019

N° SIRET 53756003900027

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A2C

ADRESSE (voie) 270 CHEMIN DU TOUR REVOL Z.A. DU REVOL

CODE POSTAL 84240 VILLE LA TOUR D'AIGUES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	6	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique ☐ Dénomination ☐
N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐
Adresse : N° ☐ Voie ☐
Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐
N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐
Adresse : N° ☐ Voie ☐
Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐
N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐
Adresse : N° ☐ Voie ☐
Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐
N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐
Adresse : N° ☐ Voie ☐
Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) ☒ M Nom patronymique THOUÉ Prénom(s) MATHIEU
Nom marital ☐ % de détention 33,00 Nb de parts ou actions 330
Naissance : Date 01051985 N° département 83 Commune TOULON Pays FRANCE
Adresse : N° ☐ Voie CHEMIN DU CLAUX - RES. LES PIERRES BLANCHES - APP 29
Code postal 84120 Commune PERTUIS Pays FRANCE

Titre (2) ☒ M Nom patronymique GORDONS Prénom(s) CHRISTOPHE
Nom marital ☐ % de détention 18,00 Nb de parts ou actions 180
Naissance : Date 14121977 N° département 77 Commune PROVINS Pays FRANCE
Adresse : N° 15 Voie PASSAGE DES LAURIERS
Code postal 34400 Commune LUNEL VIEL Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2019

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)
☒ (1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/03/2019

N° SIRET 53756003900027

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A2C

ADRESSE (voie) 270 CHEMIN DU TOUR REVOL Z.A. DU REVOL

CODE POSTAL 84240 VILLE LA TOUR D'AIGUES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	6	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) ☒ M Nom patronymique RICO Prénom(s) PASCAL
 Nom marital % de détention 10,00 Nb de parts ou actions 100
 Naissance : Date 16121963 N° département 34 Commune MONTPELLIER Pays FRANCE
 Adresse : N° 74 Voie RUE GEORGES CLEMENCEAU
 Code postal 34400 Commune LUNEL VIEL Pays FRANCE

Titre (2) ☒ M Nom patronymique PEIGNE Prénom(s) FABIAN
 Nom marital % de détention 10,00 Nb de parts ou actions 100
 Naissance : Date 12041976 N° département 92 Commune SAINT CLOUD Pays FRANCE
 Adresse : N° 230 Voie CHEMIN DE REGINE
 Code postal 34400 Commune LUNEL VIEL Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOI

6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2019

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.T.)
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

3/3 (1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/03/2019

N° SIRET 53756003900027

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A2C

ADRESSE (voie) 270 CHEMIN DU TOUR REVOL Z.A. DU REVOL

CODE POSTAL 84240 VILLE LA TOUR D'AIGUES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	6	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique ☐ Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MLE Nom patronymique BINET Prénom(s) LAURE DANIELE
Nom marital % de détention 14,00 Nb de parts ou actions 140
Naissance : Date 13/04/1971 N° département 02 Commune SAINT QUENTIN Pays FRANCE
Adresse : N° 65 Voie RUE DE LA RIVE
Code postal 34160 Commune SAINT DREZERY Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique BRIGNIER Prénom(s) JEAN PIERRE
Nom marital % de détention 15,00 Nb de parts ou actions 150
Naissance : Date 30/05/1975 N° département 30 Commune ALES Pays FRANCE
Adresse : N° 246 Voie 110 RUE DES CHENES
Code postal 30670 Commune AIGUES VIVES Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOI.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2019

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/03/2019

N° SIRET 53756003900027

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A2C

ADRESSE (voie) 270 CHEMIN DU TOUR REVOL

ZA. DU REVOL

CODE POSTAL

84240

VILLE

LA TOUR D'AIGUES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

Taux réduit d'IS

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SARL A2C	53756003900027	4669A
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
270 CHEMIN DU TOUR REVOL Z.A. DU REVOL 84240 LA TOUR D'AIGUES		

I. Résultats de l'exercice		
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058-A, ligne XI ou tableau 2033-B, ligne 352)	13 907
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059-A, total colonne 9 ou tableau 2033-C, ligne 596)	
c	Déficits antérieurs imputés au titre de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XL ou tableau 2033-B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WV)	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059-A, ligne 17 ou tableau 2033-C, ligne 593)	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WW et XB)	

II. Bénéfices soumis au taux réduit		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 € x (Durée de l'exercice en mois / 12)	38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	13 907
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
	Total des lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	13 907

III. Bénéfices soumis au taux normal	
l	Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065

IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 15%	
m	Total des lignes (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imprimé n°2065

(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SARL A2C	53756003900027	4669A
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
270 CHEMIN DU TOUR REVOL Z.A. DU REVOL 84240 LA TOUR D'AIGUES		

[illegible]

(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SARL A2C	53756003900027	4669A
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
270 CHEMIN DU TOUR REVOL Z.A. DU REVOL 84240 LA TOUR D'AIGUES		

[illegible]

(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SARL A2C	53756003900027	4669A
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
270 CHEMIN DU TOUR REVOL Z.A. DU REVOL 84240 LA TOUR D'AIGUES		

[illegible]

Taux réduit d'IS

(CGI, art. 219-I-b; CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code APE
SARL A2C	53756003900027	4669A
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
270 CHEMIN DU TOUR REVOL Z.A. DU REVOL 84240 LA TOUR D'AIGUES		

Le soussigné

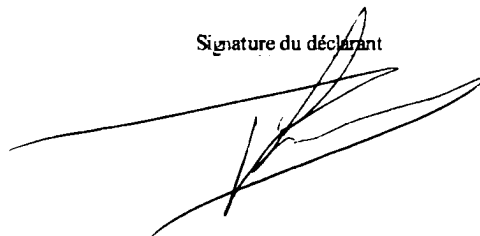
- Nom et prénom : THOUE
- Qualité : CO GERANT

déclare que l'entreprise ci-dessus désignée applique depuis le : 01/11/2011
les dispositions de l'article 219 du Code Général des Impôts, en référence ci-dessus.

L'entreprise entend bénéficier de l'imposition au taux réduit de 15% au titre de l'exercice déclaré,
dans les conditions prévues à l'article 219 déjà cité.

Fait à : VILLELAURE
Le : 15/06/2019

Signature du déclarant





DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
REDUCTION ET CREDIT D'IMPOT DE L'EXERCICE

Néant

Dénomination de l'entreprise	SARL A2C	N° Siren : 537560039
Adresse	270 CHEMIN DU TOUR REVOI.	84240 LA TOUR D'AIGUES

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés ☐	PME au sens communautaire	X
---	---------------------------	---

Dénomination de la société mère	N° Siren :
---------------------------------	------------

Adresse	
---------	--

[illegible]

Rédaction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)	hors DOM	situé dans les DOM
dont crédit d'impôt relatif aux rému. versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM		
Dont préfinancement		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt	66 729	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des docks).		
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés		

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

[illegible]

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Credit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

[illegible]

Déclaration des loyers professionnels

Déclaration des loyers au 1er janvier de l'année : 2019[illegible]

SARL A2C
SARL au capital de 12 000,00 Euros
Siège social : 270 chemin du Tour Revol
Z.A. Du Revol
84240 LA TOUR D'AIGUES
RCS : MONTPELLIER 537 560 039

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 05 JUILLET 2019
--

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF
Et le 05 juillet à Onze heures,

Les associés de la société à responsabilité limitée A2C au capital de 12 000 €, divisé en 1 000 parts sociales de 12,00 € chacune, se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

SONT PRESENTS

- Monsieur Mathieu THOUE,	propriétaire de	330 parts
- Monsieur Christophe GORDONS,	propriétaire de	180 parts
- Monsieur Pascal RICO,	propriétaire de	100 parts
- Mademoiselle Laure BINET	propriétaire de	140 parts
- Monsieur Fabian PEIGNE,	propriétaire de	100 parts
- Monsieur Jean-Pierre BRIGNIER,	propriétaire de	150 parts

Le total des parts présentes ou représentées est de1 000 parts.

L'assemblée réunissant plus de la moitié des parts sociales peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

La réunion est présidée par Monsieur Mathieu THOUE, co-gérant associé.

Le président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2019,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L-223-19 du Code du Commerce,
- Approbation desdits comptes et conventions : quitus à la gérance,
- Affectation des résultats,
- Ratification de la rémunération de la gérance,
- Questions diverses,

Le président dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Une copie de la lettre de convocation des associés,
- L'inventaire et les comptes annuels (bilans, compte de résultats et annexe) arrêtés au 31 mars 2019,
- Le rapport de gestion et le rapport spécial de la gérance,
- Le texte des résolutions proposées.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite donnée du rapport spécial de la gérance.

Cette lecture terminée, la discussion est ouverte.

Après échange de vues et personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance relatif à l'exercice clos le 31 mars 2019, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 13 413,78 €. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

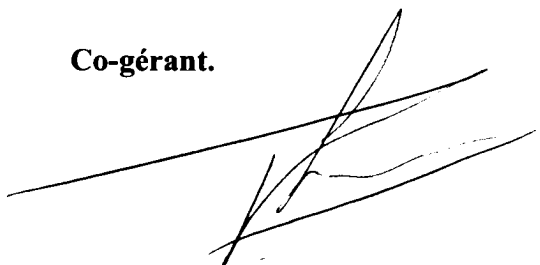
L'assemblée générale, sur proposition de la gérance, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 13 413,78 € de la manière suivante :

- Réserves légales	----- €
- Dividendes Associés	----- €
- Autres réserves	13 413,78 €

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Mathieu THOUE,

Co-gérant.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes, positioned to the right of the printed name and title.

SARL A2C
SARL au capital de 12 000,00 Euros
Siège social : 270 chemin du Tour Revol
Z.A. Du Revol
84240 LA TOUR D'AIGUES
RCS : MONTPELLIER 537 560 039

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 05 JUILLET 2019
--

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF
Et le 05 juillet à Onze heures,

Les associés de la société à responsabilité limitée A2C au capital de 12 000 €, divisé en 1 000 parts sociales de 12,00 € chacune, se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

SONT PRESENTS

- Monsieur Mathieu THOUE,	propriétaire de	330 parts
- Monsieur Christophe GORDONS,	propriétaire de	180 parts
- Monsieur Pascal RICO,	propriétaire de	100 parts
- Mademoiselle Laure BINET	propriétaire de	140 parts
- Monsieur Fabian PEIGNE,	propriétaire de	100 parts
- Monsieur Jean-Pierre BRIGNIER,	propriétaire de	150 parts

Le total des parts présentes ou représentées est de1 000 parts.

L'assemblée réunissant plus de la moitié des parts sociales peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

La réunion est présidée par Monsieur Mathieu THOUE, co-gérant associé.

Le président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2019,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L-223-19 du Code du Commerce,
- Approbation desdits comptes et conventions : quitus à la gérance,
- Affectation des résultats,
- Ratification de la rémunération de la gérance,
- Questions diverses,

Le président dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Une copie de la lettre de convocation des associés,
- L'inventaire et les comptes annuels (bilans, compte de résultats et annexe) arrêtés au 31 mars 2019,
- Le rapport de gestion et le rapport spécial de la gérance,
- Le texte des résolutions proposées.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite donnée du rapport spécial de la gérance.

Cette lecture terminée, la discussion est ouverte.

Après échange de vues et personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance relatif à l'exercice clos le 31 mars 2019, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 13 413,78 €. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

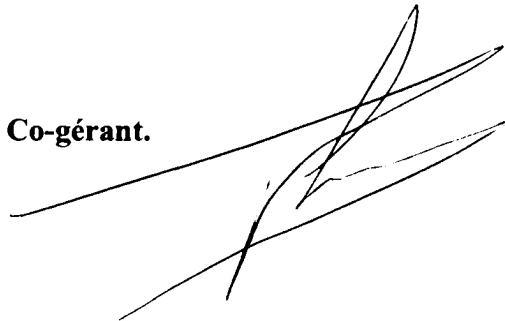
L'assemblée générale, sur proposition de la gérance, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 13 413,78 € de la manière suivante :

- | | |
|-----------------------|-------------|
| - Réserves légales | ----- € |
| - Dividendes Associés | ----- € |
| - Autres réserves | 13 413,78 € |

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Mathieu THOUE,

Co-gérant.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned to the right of the printed name and title.

SARL A2C
Société à Responsabilité Limitée au Capital de 12 000,00 Euros

Siège Social : 270 chemin du Tour Revol
Z.A. Du Revol
84240 LA TOUR D'AIGUES

R.C.S. : 537 560 039
SIRET : 537 560 039 00027
A.P.E. : 4669A

.....

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 05 JUILLET 2019
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin que conformément aux statuts et aux dispositions légales et réglementaires, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 Mars 2019, et pour vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé avec le présent rapport tous les documents prescrits par la loi, savoir :

- les comptes annuels,
- l'annexe,
- le texte des résolutions soumis à votre approbation.

Nous vous avons également adressé le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce.

Ces comptes ont été établis en conformité avec le cadre légal des règles comptables et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Activité de la Société-Evolution :

Au cours de l'exercice écoulé, notre chiffre d'affaire hors taxes s'est élevé à la somme de 724 634 Euros (*correspond principalement à la vente de tableaux et armoires montés câblés*).

Compte tenu des charges d'exploitation qui se sont élevées à 721 045 Euros (*soit 434 919 € en achat de marchandises, 188 100 € de rémunération, charges sociales et taxes diverses, le reste pour le fonctionnement de l'entreprise*), il en ressort un bénéfice d'exploitation de 13 414 € qui correspond au chiffre d'affaire hors taxes déduit des charges et de l'impôt sur les bénéfices.

Notre résultat comptable avant impôt fait apparaître un bénéfice de 13 907 Euros (*l'impôt sur les bénéfices de l'exercice s'élève à 493 €*).

L'activité de l'entreprise a diminué, le poste des rémunérations a augmenté et l'entreprise a changé de locaux ce qui explique la baisse du résultat.

Dépenses non déductibles fiscalement :

Conformément aux dispositions du code général des Impôts, vous aurez à prendre acte de ce que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charges de dépenses non déductibles fiscalement au regard de l'article 39-4 du code général des Impôts.

Proposition d'affectation du résultat comptable :

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice, d'un montant de 13 413,78 Euros de la manière suivante :

----- €	au poste de : Réserves Légales
----- €	au poste de : Dividendes Associés
13 413,78 €	au poste de : Autres Réserves

13 413,78 €	

Dividendes distribués au cours des trois derniers exercices :

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, nous vous rappelons qu'il n'a été distribué au titre du dernier exercice aucun dividende.

Evénements important survenus depuis la date de clôture de l'exercice :

Au 31/03/2016 – 14 200 € de dividendes.

Au 31/03/2017 – 14 200 € de dividendes.

Au 31/03/2018 – 14 200 € de dividendes.

Conformément aux prescriptions légales, nous vous donnons également les informations complémentaires suivantes :

Activité en matière de recherche et de développement :

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société n'a pas engagé de dépenses en matière de recherche et de développement.

Prise de Participation significative ou prise de contrôle :

Aucune participation n'a été prise au cours de l'exercice écoulé.

Conventions visées à l'article L223-19 du Code de Commerce sur les Sociétés Commerciales :

Vous trouverez par ailleurs le rapport spécial sur les conventions susceptibles de tomber sous le coup de l'article L 223-19 du Code de commerce, et dont il vous sera demandé ratification à l'Assemblée ainsi que le prévoit le projet de résolution ci joint.

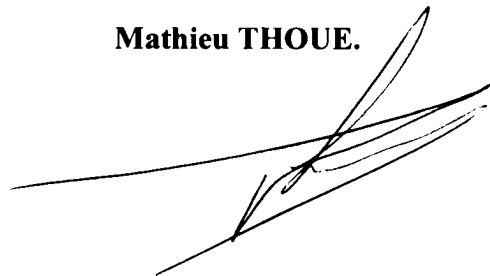
Nous vous demandons, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, de bien vouloir approuver les comptes tels qu'ils vous sont présentés, de nous accorder quitus pour notre gestion de l'exercice écoulé et d'approuver les opérations visées.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous donner toutes les explications complémentaires que vous jugeriez utile de nous demander.

Si vous êtes d'accord avec ces propositions, nous vous demandons de bien vouloir approuver les résolutions qui vous sont présentées.

Le Co-Gérant,

Mathieu THOUE.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Mathieu THOUE', written over a horizontal line.

SARL A2C
Société à Responsabilité Limitée au Capital de 12 000,00 Euros

Siège Social : 270 chemin du Tour Revol
Z.A. Du Revol
84240 LA TOUR D'AIGUES

R.C.S. : 537 560 039
SIRET : 537 560 039 00027
A.P.E. : 4669A

.....

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 05 JUILLET 2019
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin que conformément aux statuts et aux dispositions légales et réglementaires, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 Mars 2019, et pour vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé avec le présent rapport tous les documents prescrits par la loi, savoir :

- les comptes annuels,
- l'annexe,
- le texte des résolutions soumis à votre approbation.

Nous vous avons également adressé le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce.

Ces comptes ont été établis en conformité avec le cadre légal des règles comptables et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Activité de la Société-Evolution :

Au cours de l'exercice écoulé, notre chiffre d'affaire hors taxes s'est élevé à la somme de 724 634 Euros (*correspond principalement à la vente de tableaux et armoires montés câblés*).

Compte tenu des charges d'exploitation qui se sont élevées à 721 045 Euros (*soit 434 919 € en achat de marchandises, 188 100 € de rémunération, charges sociales et taxes diverses, le reste pour le fonctionnement de l'entreprise*), il en ressort un bénéfice d'exploitation de 13 414 € qui correspond au chiffre d'affaire hors taxes déduit des charges et de l'impôt sur les bénéfices.

Notre résultat comptable avant impôt fait apparaître un bénéfice de 13 907 Euros (*l'impôt sur les bénéfices de l'exercice s'élève à 493 €*).

L'activité de l'entreprise a diminué, le poste des rémunérations a augmenté et l'entreprise a changé de locaux ce qui explique la baisse du résultat.

Dépenses non déductibles fiscalement :

Conformément aux dispositions du code général des Impôts, vous aurez à prendre acte de ce que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charges de dépenses non déductibles fiscalement au regard de l'article 39-4 du code général des Impôts.

Proposition d'affectation du résultat comptable :

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice, d'un montant de 13 413,78 Euros de la manière suivante :

----- €	au poste de : Réserves Légales
----- €	au poste de : Dividendes Associés
13 413,78 €	au poste de : Autres Réserves

13 413,78 €	

Dividendes distribués au cours des trois derniers exercices :

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, nous vous rappelons qu'il n'a été distribué au titre du dernier exercice aucun dividende.

Evénements important survenus depuis la date de clôture de l'exercice :

Au 31/03/2016 – 14 200 € de dividendes.

Au 31/03/2017 – 14 200 € de dividendes.

Au 31/03/2018 – 14 200 € de dividendes.

Conformément aux prescriptions légales, nous vous donnons également les informations complémentaires suivantes :

Activité en matière de recherche et de développement :

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société n'a pas engagé de dépenses en matière de recherche et de développement.

Prise de Participation significative ou prise de contrôle :

Aucune participation n'a été prise au cours de l'exercice écoulé.

Conventions visées à l'article L223-19 du Code de Commerce sur les Sociétés Commerciales :

Vous trouverez par ailleurs le rapport spécial sur les conventions susceptibles de tomber sous le coup de l'article L 223-19 du Code de commerce, et dont il vous sera demandé ratification à l'Assemblée ainsi que le prévoit le projet de résolution ci joint.

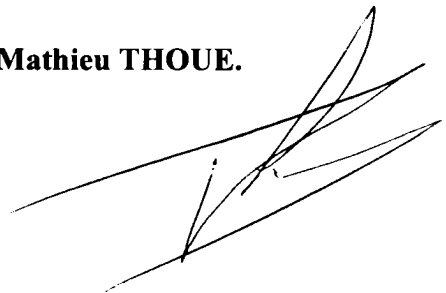
Nous vous demandons, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, de bien vouloir approuver les comptes tels qu'ils vous sont présentés, de nous accorder quitus pour notre gestion de l'exercice écoulé et d'approuver les opérations visées.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous donner toutes les explications complémentaires que vous jugeriez utile de nous demander.

Si vous êtes d'accord avec ces propositions, nous vous demandons de bien vouloir approuver les résolutions qui vous sont présentées.

Le Co-Gérant,

Mathieu THOUE.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mathieu THOUE', with several long, sweeping strokes extending from the end of the name.

SARL A2C
Société à Responsabilité Limitée au Capital de 12 000,00 Euros

Siège Social : 270 chemin du Tour Revol
Z.A. Du Revol
84240 LA TOUR D'AIGUES

R.C.S. : 537 560 039
SIRET : 537 560 039 00027
A.P.E. : 4669A

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE
DU 05 JUILLET 2019

SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport spécial conformément à l'article L 223-19 du Code de Commerce sur les conventions réglementées.

Aux termes de cet article, «le Gérant...présente à l'Assemblée...un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la Société et l'un de ses gérants ou associés.. »

« Les dispositions du présent article s'étendent aux conventions passées avec une société dont un associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, directeur général, membre du directoire ou membre du conseil de surveillance est simultanément gérant ou associé de la SARL A2C » .

Les dispositions de l'article L 223-19 ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

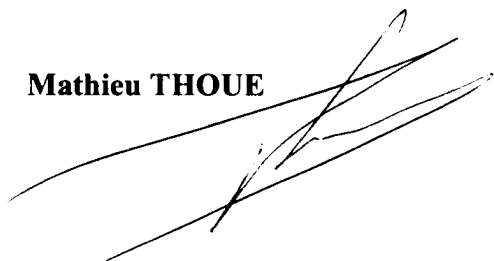
En conséquence, vous voudrez bien approuver les conventions suivantes :

Avec Monsieur Mathieu THOUE :

- Prise en charge par la Société des charges sociales obligatoires du Co-Gérant pour un montant de 21 702 Euros et une rémunération de 40 000 Euros.

Le Co-gérant,

Mathieu THOUE



SARL A2C
Société à Responsabilité Limitée au Capital de 12 000,00 Euros

Siège Social : 270 chemin du Tour Revol
Z.A. Du Revol
84240 LA TOUR D'AIGUES

R.C.S. : 537 560 039
SIRET : 537 560 039 00027
A.P.E. : 4669A

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE
DU 05 JUILLET 2019

SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport spécial conformément à l'article L 223-19 du Code de Commerce sur les conventions réglementées.

Aux termes de cet article, «le Gérant...présente à l'Assemblée...un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la Société et l'un de ses gérants ou associés.. »

« Les dispositions du présent article s'étendent aux conventions passées avec une société dont un associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, directeur général, membre du directoire ou membre du conseil de surveillance est simultanément gérant ou associé de la SARL A2C » .

Les dispositions de l'article L 223-19 ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

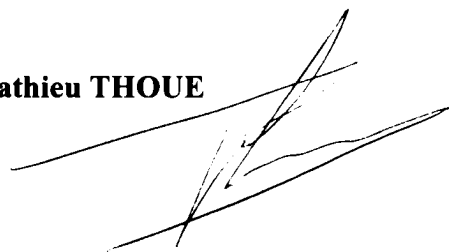
En conséquence, vous voudrez bien approuver les conventions suivantes :

Avec Monsieur Mathieu THOUE :

- Prise en charge par la Société des charges sociales obligatoires du Co-Gérant pour un montant de 21 702 Euros et une rémunération de 40 000 Euros.

Le Co-gérant,

Mathieu THOUE



SARL A2C
Société à Responsabilité Limitée au Capital de 12 000 Euros

Siège Social : 270 chemin du Tour Revol
Z.A. Du Revol
84240 LA TOUR D'AIGUES

R.C.S. : 537 560 039

SIRET : 537 560 039 00027

A.P.E. : 4669A

.....
DECLARATION D'AFFECTATION DU RESULTAT SOCIAL DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 MARS 2019
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 05 JUILLET 2019

Le soussigné Mathieu THOUE,
En qualité de Co-gérant
De la SARL A2C

Déclare, en application des dispositions de l'article 44-1 nouveau du décret du 23 mars 1967

Que la proposition d'affectation du résultat social de l'exercice clos le 31 Mars 2019 soumise au vote des associés à l'Assemblée Générale Annuelle, est identique en sa teneur à la résolution d'affectation du résultat votée par ladite Assemblée, et que les termes de cette résolution sont les suivants :

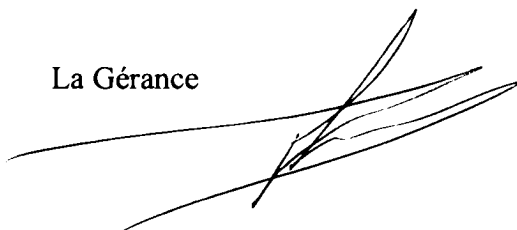
L'Assemblée Générale, sur proposition de la gérance, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 13 413,78 € de la manière suivante :

----- € au poste de « réserves légales »
13 413,78 € au poste de « autres réserves »
----- € au poste de « dividendes Associés »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Fait au siège social le 05 juillet 2019

La Gérance



SARL A2C
Société à Responsabilité Limitée au Capital de 12 000 Euros

Siège Social : 270 chemin du Tour Revol
Z.A. Du Revol
84240 LA TOUR D'AIGUES

R.C.S. : 537 560 039

SIRET : 537 560 039 00027

A.P.E. : 4669A

.....

DECLARATION D'AFFECTATION DU RESULTAT SOCIAL DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 MARS 2019
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 05 JUILLET 2019

Le soussigné Mathieu THOUE,
En qualité de Co-gérant
De la SARL A2C

Déclare, en application des dispositions de l'article 44-1 nouveau du décret du 23 mars 1967

Que la proposition d'affectation du résultat social de l'exercice clos le 31 Mars 2019 soumise au vote des associés à l'Assemblée Générale Annuelle, est identique en sa teneur à la résolution d'affectation du résultat votée par ladite Assemblée, et que les termes de cette résolution sont les suivants :

L'Assemblée Générale, sur proposition de la gérance, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 13 413,78 € de la manière suivante :

----- € au poste de « réserves légales »
13 413,78 € au poste de « autres réserves »
----- € au poste de « dividendes Associés »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Fait au siège social le 05 juillet 2019

La Gérance

